

N° 712
24 SEPTEMBRE
2011

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu

CETTE SEMAINE 3

- DU 27 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE
- PLAN DE RECRUTEMENT

ACTION 4-5

- LES RAISONS DE LA GRÈVE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MANUELS
- NON-TITULAIRES
- HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS
- VOIE TECHNO

ENJEUX 7

- SALAIRES
- ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉDITO

LE PRIX DE LA PAUVRETÉ



La décision de la Cour européenne de justice d'annuler le prélèvement de 1 % du budget de la PAC pour acheter des aliments destinés au Programme d'Aide aux plus Démunis (PEAD) conduit à faire passer le budget de ce programme de 500 millions à 113 millions d'euros. On nous explique que la Commission européenne n'aurait pas dû utiliser ce mode de financement du programme qui, initialement, fonctionnait sur les excédents agricoles qui ont diminué au fil des ans. Pourtant, c'est bien le scandale de la pauvreté qui refait

surface : 13 millions d'Européens dépendent de ce programme... et le discours sur la crise continue de distiller l'idée que tout le monde doit faire un effort. Tout le monde ? En premier lieu, sans doute, les enfants de chômeurs privés de cantine à Thonon-les-Bains.

Quelle place reste-t-il à l'humain dans cette société qui renvoie la solidarité à la sphère privée, étouffe les services publics, rogne sur tous les programmes publics d'aide aux plus démunis et, au nom de la confiance qu'il faut gagner auprès des marchés, organise le tri social ?

Le discours, appliqué au système éducatif, sur l'individualisation, la responsabilisation de chacun dans sa réussite ou son échec n'est pas un hasard dans ce contexte. Pas plus que celui sur les diminutions des dépenses qui conduisent aux suppressions de postes. Face à la crise et à la veille de l'élection présidentielle, il est encore temps de refuser cet état de fait, de reprendre le chemin de la démocratisation et de la construction d'une société plus solidaire. C'est aussi l'enjeu de l'action du 27 septembre.

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

PARTOUT EN GRÈVE POUR L'ÉDUCATION C'EST LE 27 SEPTEMBRE EN FRANCE

Le 27 septembre sera le premier grand rendez-vous social de la rentrée ; rendez-vous important à plusieurs titres, parce qu'il contribuera, s'il est d'ampleur, à nourrir un grand mouvement social en France, parce qu'il adressera un certain nombre de messages aux candidats en lice pour les élections professionnelles, parce qu'il permettra, fort du soutien de l'opinion au système public d'éducation, d'envisager des suites et de peser sur la future discussion budgétaire.

Cette journée de grève et de manifestation est le fruit de la volonté de la FSU et ses syndicats de déboucher sur un mouvement unitaire soutenu par les organisations de parents, de lycéens et d'étudiants ; trois semaines après la rentrée, l'opinion verra quelle est la réalité de la situation dans les écoles, les collèges et les lycées, la distorsion entre le discours de Luc Chatel et le terrain. Il s'agit aussi de faire prendre conscience de l'alourdissement du travail des personnels, de la complexité des missions, la diversité **Suite page 2 >>>**



GRÈVE LE MARDI 27 SEPTEMBRE

à l'appel de : FSU, FERC-CGT, SGEN-CFDT, UNSA Éducation

POUR UN **AUTRE BUDGET**
ET POUR D'**AUTRES RÉFORMES**
DU **SYSTÈME ÉDUCATIF**

Élections professionnelles
13-20 octobre 2011

Votez **SNES**!
Votez **FSU**!

snes
fsu

UNSA



PARTOUT EN GRÈVE POUR L'ÉDUCATION C'EST LE 27 SEPTEMBRE EN FRANCE

des tâches effectuées ; on se demande pourquoi, si le métier d'enseignant était aussi attractif, aussi peu d'étudiants souhaitent désormais s'y préparer ! Coupons court aux discours démagogiques des uns, cyniques des autres (ainsi de la proposition faite par L'IFRAP⁽¹⁾ d'augmenter de 2 heures les maxima de service afin, clairement, de gagner en quantité de postes, la qualité important peu) qui dénie le réel du métier, veulent de fait mettre les professeurs sous un contrôle accru afin de faire passer des réformes régressives, minimisant la dévalorisation continue de nos professions.

En étant nombreux le 27, les personnels exprimeront leur refus d'un système éducatif de plus en plus inégalitaire des réformes en cours, du budget.

Cette action devra entraîner d'autres et la FSU proposera rapidement après le 27 aux autres Fédérations une réunion pour en discuter, sur la base du bilan

et des remontées des salles des professeurs. Le monde de l'Éducation n'est pas le seul à bouger et à refuser l'austérité généralisée : le 6 octobre est une journée d'action avec les retraités pour la défense du pouvoir d'achat ; les organisations présentes dans l'intersyndicale interprofessionnelle ont appelé à une journée de mobilisation le 11 octobre. Le mandat de la FSU qui plaide pour une grève unitaire ce jour-là n'a pas été retenu ; cependant, face à la situation de crise, elle considère nécessaire l'intervention de tous les salariés du public comme du privé sans attendre les échéances électorales.

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à se mobiliser le 11 octobre sous des formes diverses permettant des manifestations importantes.

■ **Frédérique Rolet**

(1) « Think tank » ultralibéral

CRISE ÉCONOMIQUE REMETTRE L'ÉCONOMIE À L'ENDROIT

La crise est économique et financière, mais aussi sociale, environnementale et de civilisation. Elle peut déboucher sur une crise politique majeure, que préfigurent la montée des idées xénophobes et racistes, la percée de l'extrême-droite en Europe. Le mouvement syndical doit déconstruire les discours dominants de culpabilisation et de stigmatisation sur les causes de la crise, et mettre en débat des pistes alternatives, sources d'espoir.

MAUVAIS RÉSONNEMENT

Depuis dix ans, et bien avant la crise dite « des subprimes », les mesures prises sous les présidences de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy sont toutes allées dans le même sens : diminution des dépenses publiques (baisse du nombre de fonctionnaires avec en parallèle la volonté de réduire le rôle et les missions des services publics) ; dégradation de la protection sociale (réforme des retraites en 2003 et 2010, déremboursements de médicaments, hausse et création de franchises et de forfaits, fermeture de lits d'hôpitaux et de maternités de proximité, mise sous conditions des allocations chômage...). Dans le même temps,

la pauvreté s'est accrue ces dernières années. On voudrait nous faire croire que la dépense publique est trop élevée, que la France est trop généreuse envers sa population et qu'il faut donc serrer la vis. Les dernières décisions européennes durcissent encore les règles, prévoient des sanctions plus fortes contre ceux qui dérogeraient au dogme, le tout pour « rassurer les marchés ». Mais la réalité c'est que le gouvernement a laissé filer les déficits qui se sont accumulés en raison de sa politique : cadeaux fiscaux aux riches et aux entreprises, loi TEPA, défiscalisation des heures supplémentaires qui a contribué à la hausse du chômage, exonérations de cotisations sociales sans contrepartie de création d'emplois, refus d'une politique d'emploi qui trace une ambition de réindustrialisation du pays fondée sur de nouvelles bases... Pire encore, c'est parce que le gouvernement s'est précipité au secours des banques, sans exiger de solides engagements de leur part, que les déficits se sont encore gonflés.

ET LES BANQUES ?

Le rôle néfaste qu'ont joué les banques dans la crise est une évidence. Après leur sauvetage, elles ont repris tranquillement des pratiques spéculatives. Aujourd'hui, face à la crise bancaire qui menace, l'une des priorités doit donc être de les recentrer sur leur « cœur de métier », le prêt utile aux particuliers, à l'in-

vestissement porteur d'emploi, de développement. Il faut sans doute réfléchir à des formes de contrôle public (sans forcément revenir à des nationalisations qui n'avaient pas fait leurs preuves) qui puissent orienter leurs choix.

UNE NOUVELLE DONNE ?

Les décisions prises par les gouvernements vont à l'envers de ce que disent les forces sociales partout en Europe. Il ne doit plus s'agir de rassurer les marchés (qui aggravent eux-mêmes la situation), de donner des gages aux agences de notation dont on voit bien qu'elles créent elles-mêmes les spéculations qu'elles dénoncent ensuite, mais de les désarmer. Il faut promouvoir des types d'entreprises qui



Euromanif à Wroclaw (Pologne)

mettent en œuvre la coopération et la solidarité plutôt que le « new management » et la concurrence entre salariés. Coopératives, entreprises de l'économie sociale et solidaire devraient être encouragées. Il faut cesser de comprimer la dépense sociale, dont les contours doivent être débattus et décidés démocratiquement, et créer les conditions d'une dynamique économique (une nouvelle donne ?) par l'emploi et les salaires. Il est temps d'investir sur le long terme dans l'éducation et la recherche publique.

■ **Élizabeth Labaye**

MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE LA CSG

Le plan Fillon contient une mesure concernant une modification de l'assiette de prélèvement de la CSG et de la CRDS : actuellement calculée sur 97 % du salaire, pour tenir compte des frais professionnels des salariés (100 % au-delà de quatre fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 141 408 euros annuels), elle serait, dès 2012, calculée sur 98 % du salaire, diminuant donc l'abattement de 1 %, ce qui rapportera 550 millions d'euros au budget de la Sécurité sociale (rappelons que la contribution exceptionnelle demandée aux riches rapportera seulement 200 millions). Une mesure mesquine, quand les plus fortunés continuent à échapper massivement à l'impôt. Les parents de jeunes enfants auront également la désagréable surprise de voir le CLCA (Complément de libre choix d'activité) amputé par la CSG, à laquelle il n'était pas soumis jusqu'à présent.



27 SEPT. MANIFESTATIONS ET ACTIONS DANS LES ACADÉMIES...

AIX-MARSEILLE – Digne-les-Bains : 11 h 30, rassemblement départemental devant l'Inspection académique et conférence de presse ; **Gap** : 10 h 30, inspection académique ; **Marseille** : 14 h 30, place Castellane, direction le Vieux Port. AG dans les établissements le matin, initiatives publiques dans les communes de l'académie. **AMIENS – Amiens** : 14 h 30, rassemblement devant le rectorat puis défilé vers l'inspection académique ; **Beauvais** : 13 heures, AG à l'appel de la FSU, salle 2 du Pré-Martinet ; 14 h 30, manifestation départementale place Jeanne Hachette avec parcours jusqu'à l'inspection académique. Prise de parole commune ; **Château-Thierry** : 9 heures, rassemblement covoiturage pour Laon, place Jean Moulin (à côté de La Poste). **BESANÇON – Besançon** : 10 heures, AG Maison des syndicats ; 14 h 30 : manifestation départementale place de la Révolution, avec « tintamarre » devant le rectorat en fin de manifestation ; **Lons-le-Saunier** : 14 h 30, rassemblement place de la Liberté ; **Territoire de Belfort** : 10 heures, rassemblement à la maison du Peuple, puis prise de parole place Corbis. Délégation reçue place de la Préfecture ; **Vesoul** : 10 heures : rassemblement devant l'inspection académique, puis devant l'hôtel de ville en fin de manifestation. **BORDEAUX – Agen** : 10 h 30, rassemblement place de la Mairie ; 11 heures : départ de la manifestation avec pour trajet : rue Garonne, place des Laitiers, boulevard de la République, boulevard Carnot, place de la Préfecture. Suite à la manifestation, un débat aura lieu place de la Préfecture sur les suites de l'action et la journée interpro du 11 octobre (repli possible à l'IUFM en cas de mauvais temps) avec un pique-nique sorti du sac ; **Marmande, Tonneins, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Fumel, Trentels, Saint-Sylvestre, Villeneuve** : des bus sont mis à disposition pour aller manifester à Agen, appeler la FSU 47 au 06 83 13 04 71 ; **Bayonne** : 9 heures, AG des personnels, Bourse du travail, salle 3, suivie d'un rassemblement et d'une manifestation départ Bourse du travail ; **Bordeaux** : 11 h 30, manifestation devant le rectorat ; **Mont-de-Marsan** : 10 h 30, rdv devant l'inspection académique ; **Pau** : 9 heures, AG au complexe de la République, salle 708 ; 10 h 30, rassemblement devant l'entrée du complexe de la République et manifestation en direction de l'inspection académique ; **Périgueux** : 10 heures, AG à la Bourse du Travail ; 11 heures, départ devant le Palais de Justice. **CAEN – Alençon** : 10 heures, rassemblement devant la Cité administrative, place Bonet ; **Caen** : 10 h 30, place du Théâtre ; 14 heures : distribution de tracts à la population ; **Cherbourg** : 10 h 30, place Napoléon ; 11 h 30 : AG à l'Omnia ; **Saint-Lô** : 10 h 30, rassemblement Plage verte, suivie d'une AG (lieu à déterminer). **CLERMONT-FERRAND – Aurillac** : 9 heures, AG salle 701 ; 10 h 30, départ place de la Paix ; **Clermont-Ferrand** : 10 heures, rassemblement place Delille puis manifestation bd Trudaine, cours Sablon, bd François-Mitterrand et av. Vercingétorix. Prise de parole des organisations syndicales devant le rectorat et demande d'audience auprès du recteur ; **Le Puy** : 9 h 30, AG au centre Roger Fourneyron ; 11 heures, manifestation place Cadelade ; **Mont-**

luçon : 10 heures, AG de secteur, salle Salicis, rue Lavoisier ; **Moulins** : 14 h 30, AG salle du Colisée ; 16 heures, manifestation départementale devant la préfecture. **CORSE – Ajaccio** : 10 heures, rassemblement devant le rectorat ; **Bastia** : 10 heures, rassemblement devant l'inspection académique. **PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES – Paris** : 14 h 30, manifestation régionale, rdv Luxembourg, direction ministère de l'Éducation nationale. **DIJON – Auxerre** : 10 heures, AG salle soufflot ; 15 heures, rassemblement devant l'inspection académique ; **Chalon-sur-Saône** : 15 heures, rallye revendicatif de l'école publique, départ lycée Mathias, parcours via collège C. Chevalier, école du Centre, préfecture, inspection académique, école de l'Est, lycée Emiland Gauthy, arrivée Maison des syndicats ; **Dijon** : 14 h 30, manifestation, départ place de la Libération, 18 heures : la FSU organise un débat sur l'école dans le cadre de l'action FSU « 500 débats pour l'école » à l'amphi 1 de l'IUT à l'Université de Bourgogne. Le thème : « 20 propositions de la FSU pour l'école » ; **Migennes** : 10 heures, AG salle Valmy ; **Nevers** : 10 heures, manifestation à l'inspection académique ; 12 heures, pique-nique, débat FSU quai de Médière ; **Sens** : 10 heures, AG salle Gambetta (sous le marché couvert) ; **Tonnerre** : 10 heures, AG collège Minard. **GRENOBLE – Annecy** : 14 heures, rassemblement et manifestation devant la préfecture ; **Chambéry** : 10 heures, départ place de la Sasson ; **Cran-Chevrier** : 8 h 15, AG au lycée Baudelaire ; **Crest** : 10 heures, AG FSU, cité scolaire Armorin ; **Grenoble** : 14 heures, départ de la gare ; **Montélimar** : 10 heures, AG FSU, lycée des Catalins ; **Pierrelatte** : 10 heures, AG école du Roc ; **Privas** : 10 heures, manifestation devant la préfecture de Privas ; **Romans** : 10 heures, AG FSU Maison des syndicats, salle C. Michels ; **Valence** : 10 heures, AG FSU Maison des syndicats ; 14 heures, manifestation départementale au Champ-de-Mars. **GUYANE – Cayenne** : 10 heures, rassemblement devant le rectorat. **LILLE – Lille** : 14 h 30, manifestation Porte de Paris. Bus organisés depuis Béthune, Cambrai, Maubeuge, Calais, Dunkerque, Bailleul, Valenciennes : voir le site du SNES de Lille (www.lille.snes.edu). **LIMOGES – Guéret** : 9 heures, salle des mariages ; 10 heures, manifestation, rassemblement devant la mairie ; **Limoges** : 10 heures/10 h 30, rassemblement devant le rectorat ; **Tulle** : 10 h 30, manifestation départementale, rdv place de la Cité administrative, parcours jusqu'à la préfecture avec demande d'audience à la nouvelle préfète. **LYON – Bourg-en-Bresse** : 14 h 30, départ « Champ de Foire » (marché couvert), à l'appel des FSU, UNSA et SGEN-CFDT ; **Lyon** : 10 h 30, Bourse du travail, direction rectorat ; **Saint-Étienne** : 10 h 30, rdv Bourse du Travail. **MONTPELLIER – Carcassonne** : 10 h 30, rdv préfecture ; **Mende** : 11 heures, rdv place Urbain ; **Montpellier** : 14 h 30, place de Thessalie (rue L.-Blum) Antigone ; **Narbonne** : 18 heures, rdv sous-préfecture ; **Nîmes** : 14 heures, rdv Maison Carré ; **Perpignan** : 9 heures, AG FSU dans le hall Guy-Malé au conseil général ; 11 heures, départ de la manifestation place de la Victoire ; 12 heures : audience auprès du préfet ; 12 h 30 : pique-nique ;

« Tout le monde veut gouverner, personne ne veut être citoyen. Où est donc la cité ? » SAINT-JUST

27 SEPTEMBRE, 11 OCTOBRE... PLAN D'ACTION

Alors que des mouvements sociaux se dessinent dans de nombreux pays d'Europe, et en particulier dans l'Éducation, pour refuser l'austérité, la journée unitaire du 27 septembre en France revêt une importance particulière.

RÉUSSIR LE 27 SEPTEMBRE...

Occasion d'affirmer une nouvelle fois l'opposition à la politique éducative du gouvernement, cette journée s'inscrit dans la construction d'un mouvement social d'ampleur que le SNES et la FSU jugent indispensable. La question scolaire est au cœur du débat de société que la crise, d'une part, et la campagne présidentielle, d'autre part, remettent sur le devant de la scène. Le Conseil national du SNES, réuni les 13 et 14 septembre appelle :

- à multiplier les actions dans les établissements qui doivent tous contribuer à la construction de la mobilisation ;
- à tenir des AG d'établissement pour débattre des suites au 27 septembre.

Il considère nécessaire, après le 27 septembre, de dresser le bilan de cette journée d'action et de créer les conditions de la construction d'une prochaine action d'ampleur nationale. Le SNES a donc pesé pour que la FSU propose aux autres fédérations de l'éducation une rencontre permettant d'envisager des suites au 27. Dans le même temps, il recherchera les alliances nécessaires pour imposer dans le débat public les propositions permettant de relancer la démocratisation et l'accès aux qualifications, pour redonner espoir à la profession.

... ET LE 11 OCTOBRE

La lutte des personnels de l'éducation pour une autre politique trouve aussi sa place dans l'appel interprofessionnel à la journée d'action



du 11 octobre. La FSU, qui portait la demande d'une grève interprofessionnelle, appelle les personnels à en faire une grande journée d'action sous des formes diverses permettant des manifestations importantes. Là où les conditions sont réunies dans des départements ou des secteurs professionnels, elle considère que la grève pourra être un outil permettant une mobilisation importante des personnels et, en ce sens, elle déposera un préavis de grève. Réussir le 27 est une urgence, débattre des suites, et en particulier en articulation avec l'action interprofessionnelle du 11 octobre, une nécessité. Le SNES-FSU entend prendre toute sa place, avec les personnels du second degré, dans cette dynamique d'action et de revendications.

■ Roland Hubert

RECRUTER... UNE URGENCE

Les suppressions massives de postes et la baisse continue du nombre de postes au concours de recrutement, alliées à l'augmentation déjà réelle des effectifs dans le second degré, créent une situation alarmante pour l'avenir dont le premier signe visible est l'amorce d'une crise du recrutement. Le ministre occulte cette réalité et persiste dans sa course à la RGPP.



Depuis 2003, les suppressions d'emplois se sont accumulées dans le second degré sans commune mesure avec les baisses d'effectifs et ces suppressions ont atteint des niveaux record avec la décision de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite : près de 50 000 emplois ont ainsi disparu depuis 2003 dans le second degré public. Réduction de l'offre de formation, hausse des effectifs de classe, abandon de la politique de l'éducation prioritaire, pression sur les heures supplémentaires, suppression des moyens de remplacement, recours à l'emploi précaire, formation des nouveaux recrutés sacrifiée, économies par le biais de la réforme des lycées... le ministère a utilisé tous les leviers.

DÉGRADATIONS

Les dégradations engendrées par cette politique ont été pointées dans un rapport du Sénat de juin dernier, un directeur de l'administration et de la fonction publique auditionné osant la formule « nous avons désormais peu de marge de manœuvre sur le "un sur deux" ». Ce qui n'a pas empêché le ministre du Budget d'annoncer qu'il maintenait le cap. Objectif : avoir en 2012 le même nombre de fonctionnaires qu'en 1990. Quant au ministre de l'Éducation, il « assume » les suppressions passées et futures : peu importe la remontée des effectifs amorcée à la rentrée 2010, accentuée à cette rentrée avec 79 500 élèves supplémentaires attendus et prévisible pour les quinze années à venir compte tenu de la courbe des naissances. Dès la rentrée 2014, les effectifs dans le second degré atteindront le niveau de 2003⁽¹⁾. Renoncer au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux nécessiterait de recruter dès les concours 2012, 12 000 nouveaux enseignants. Alléger le temps de service des stagiaires d'un tiers en nécessiterait alors 4 000 de plus.

PROGRAMMER, PRÉCRUTER

Les besoins sont donc énormes, d'autant que la baisse continue du nombre de postes mis aux

concours externes depuis 2002 a une conséquence tout aussi redoutable : la fuite des étudiants vers des études plus attractives et aux débouchés plus certains. Les conditions d'entrée dans le métier, avec le sabordage de la formation professionnelle, l'exigence du CLES et du C2I sont des causes supplémentaires à la crise du recrutement qui s'annonce (depuis 2002 le nombre de postes aux concours a reculé de 51 % et le nombre de candidats présents a chuté de 70 %).

La baisse du nombre d'étudiants en master dans les années qui viennent, essentiellement pour des raisons démographiques, va encore renforcer les difficultés.

Ce n'est pas avec une campagne publicitaire que le ministre enrayera la crise de recrutement amorcée à la session 2011.

Il est indispensable de mettre en place dès maintenant un plan pluriannuel de recrutement permettant aux étudiants d'avoir une visibilité sur le moyen terme et de s'engager dans un cursus long. Refuser de programmer, alors que nous disposons des prévisions d'effectifs élèves pour les quinze années à venir et des prévisions des départs à la retraite, revient à prévoir d'instrumentaliser les choix éducatifs pour calibrer les recrutements, comme c'est le cas aujourd'hui avec la réforme des lycées.

Il est tout aussi indispensable de mettre en place des prérecrutements en rémunérant des étudiants s'engageant dans les voies de l'enseignement et de l'éducation.

Le gouvernement prendrait une très lourde responsabilité à ne pas s'engager dans ces voies : celle d'une crise de recrutement sévère avec pour conséquences coupes dans les enseignements et recours massifs aux contrats précaires.

■ Daniel Robin, Fabienne Bellin

(1) Prévisions de la Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance.

D'autres actions...

29 SEPTEMBRE : ministère du Travail, action des contrôleurs du travail contre le « nouvel espace statutaire »

6 OCTOBRE : avec les retraités pour la défense du pouvoir d'achat

8 OCTOBRE : avec les chômeurs pour une refonte et une revalorisation du système d'indemnisation, la création massive d'emplois et la défense du droit des chômeurs

27 SEPT. MANIFESTATIONS ET ACTIONS DANS LES ACADÉMIES...

Sète : 10 heures, rdv mairie. **NANCY-METZ – Bar-Le-Duc** : 14 h 30, rassemblement place de la Gare puis défilé vers l'inspection d'académie ; **Épinal** : 14 h 30, rassemblement devant la préfecture puis manifestation ; **Metz** : 14 heures, rdv place de la Gare. Objectif : apporter à l'IA Moselle la liste de ce qui manque aux écoles et aux établissements du second degré pour pouvoir fonctionner correctement. Une délégation sera reçue à l'IA Moselle ; **Nancy** : 14 heures, rdv place Maginot, défilé en direction de la Place de la Préfecture ; **Verdun** : 10 heures, rassemblement sur le parking du 8-Mai, puis défilé vers la sous-préfecture. **NANTES – Angers** : 9 heures, AG avec synthèse des cahiers de revendications à la Bourse du travail ; 11 h 30, point presse ; 14 heures, manifestation à partir de la place Imbach vers la préfecture, audience de l'intersyndicale à la préfecture pendant la manifestation ; **Laval** : 10 h 30, rdv place du Jet-d'Eau ; 14 h 30 : audience à la préfecture et AG. **NICE – Nice** : 10 heures, place Masséna ; **Toulon** : 10 h 30, place de la Liberté à l'appel de l'intersyndicale. **ORLÉANS-TOURS – Blois** : 10 h 30, AG Nouvelle Bourse du travail ; 14 h 30, manifestation départementale devant la préfecture ; **Bourges** : 9 heures, rassemblement place du marché à la Chancellerie (face au centre médico-social) ; 10 h 30, rassemblement et manifestation, place Séraucourt ; 12 h 30, pique-nique devant la préfecture ; **Champhol** : le matin, AG FSU à la section FSU 28 ; **Chartres** : 14 h 30, manifestation départementale, rdv place des Halles ; **Châteauroux** : 10 heures, rassemblement place de la République, manif unitaire à l'appel de l'UNSA, de la CGT Educ, du SGEN, de Sud et de la FSU avec demande d'audience au préfet (dépôt de motion si le préfet ne veut pas nous recevoir) ; **Dreux** : 10 h 30, AG FSU de secteur au Cercle laïque ; **Châteaudun** : 10 h 30, AG FSU de secteur, salle rue Touffaire ; **Montargis** : 10 h 30, rassemblement place du Pâtis (face à la sous-préfecture) ; **Nogent-le-Rotrou** : 10 h 30, AG FSU au centre socioculturel ; **Orléans** : 10 h 30, rassemblement devant l'inspection académique ; **Romorantin** : 10 h 30, AG salle Lanthenais ; **Tours** : 14 heures, rassemblement devant l'inspection académique ; **Vendôme** : 10 h 30, AG Bourse du travail. **POITIERS – Angoulême** : 10 heures, rassemblement devant l'inspection académique ; **La Rochelle** : 9 h 30, AG à la salle de l'Oratoire ; 10 h 30, rassemblement et manifestation place de Verdun ; **Niort** : 11 h 30, rdv devant l'inspection académique puis prise de parole des représentants des établissements ; 12 heures, manifestation en direction de la préfecture. Covoiturage pour la manifestation de Niort : Bressuire : rdv 10 h 15 devant la gare ; Thouars : rdv 10 h 15 place Lavault ; Partenay : rdv 10 h 45 place du 11-Novembre ; Melle : rdv 10 h 45 place René-Groussard ; **Poitiers** : 10 h 30, manifestation place d'Armes (Maréchal-Leclerc) ; **Saintes** : 9 heures, AG Maison des syndicats, rue Sercan ; 11 heures, rassemblement et manifestation : Palais de Justice. **REIMS – Charleville-Mézières** : 10 heures, rassemblement devant l'inspection académique puis manifestation ; **Chau-**

mont : 16 h 30, AG IUFM ; 17 h 30, rassemblement devant l'IA puis manifestation jusqu'à la mairie de Luc Chatel, ministre de l'Éducation, avec dépôt d'une gerbe en mémoire de l'Éducation nationale ; **Reims** : 9 heures, AG FSU à la Maison des syndicats ; 10 heures, manifestation intersyndicale jusqu'au rectorat où une délégation sera reçue pendant que les différentes organisations syndicales prendront la parole ; **Saint-Dizier** : 17 heures, rassemblement devant la mairie avec dépôt d'une gerbe devant la sous-préfecture ; **Troyes** : 14 h 30, rassemblement place Jean Jaurès (Bourse du travail), manifestation et dépôt de gerbe devant la mairie du ministre-maire François Baroin. **RENNES – Brest** : 10 h 30, rassemblement place de la Liberté ; **Morbihan** : 9 heures, délégations et rassemblements devant les permanences des députés du Morbihan ; **Quimper** : 10 h 30, rassemblement place de la Résistance ; **Rennes** : 11 heures, rdv mairie, manifestation intersyndicale FSU-CGT-UNSA-CFDT (public + privé), trajet : place Bretagne, bd Liberté, av. Janvier, IA, caserne pompiers, mairie ; **Saint-Brieuc** : 10 h 30, rdv place de Robin ; **Vannes** : 11 heures, rassemblement devant l'inspection académique. **ROUEN – Dieppe** : AG, 9 heures, Maison des associations ; 11 heures, rassemblement Pont Ango ; **Évreux** : 10 heures, salle omnisports ; **Le Havre** : 14 heures, maison des syndicats Franklin (AG à 10 heures, Franklin) ; **Rouen** : 10 h 30, cours Clemenceau. **STRASBOURG – Mulhouse** : 10 heures, rassemblement place de la Bourse ; 10 h 30, manifestation ; **Strasbourg** : 10 h 30, rassemblement place Kléber ; 10 h 45, manifestation. **LA RÉUNION – Saint-Denis** : 9 heures, rdv intersyndical au petit marché, parcours direction préfecture ; **Saint-Pierre** : 9 heures, rdv intersyndical à la gare routière Casabona, parcours direction mairie. **TOULOUSE** : **Albi** : 13 heures, AG à l'université Champollion (salle à préciser) ; 15 heures, manifestation place du Vigan ; **Auch** : 10 h 30, rassemblement à la Patte-d'Oie pour une manifestation jusqu'à la préfecture ; **Cahors** : 10 h 30, rassemblement place F.-Mitterrand. Une délégation portera nos revendications à l'inspecteur d'académie ; **Foix** : 10 h 30, rassemblement devant l'inspection académique, manifestation jusqu'à la préfecture ; 12 heures, remise de motion à la mairie, pique-nique ; 13 h 30, AG proposée par la FSU ; **Montauban** : 12 heures, pique-nique devant la préfecture avec repli sur la Maison du Peuple en cas de pluie ; 13 h 30, AG des grévistes à la Maison du peuple ; 14 h 30, rassemblement devant la préfecture et défilé ; **Rodez** : 14 h 30, manifestation place d'Armes. La FCPE appelle à la manifestation et demande aux parents de ne pas envoyer les enfants à l'école ; **Tarbes** : 10 h 30, manifestation, rassemblement à la Bourse du travail ; **Toulouse** : 10 h 30, départ place Jeanne-d'Arc ; 14 h 30, AG Educ à la fac du Mirail.

LES AUTRES RENDEZ-VOUS DU 27 SEPT. SUR WWW.SNES.EDU

SEPTEMBRE : GRÈVE POUR NO

La journée d'action du 27 septembre fixée par les organisations syndicales, et à laquelle appellent aussi la FCPE, l'UNL et l'UNEF, est le premier rendez-vous social d'importance depuis la rentrée. Les raisons de la grève ne manquent pas face à un gouvernement qui n'entend que la parole des nantis et ment sur la réalité de la

EFFECTIFS

Classes surchargées

« Il y aura bien un professeur devant chaque élève » annonçait Luc Chatel à la veille d'une rentrée placée sous le signe des 4 800 suppressions d'emplois dans le second degré pour 79 500 élèves supplémentaires attendus.

« Il y a effectivement plus de 35 élèves devant la grande majorité des profs de Seconde et une bonne trentaine devant nombre de ceux de Sixième », peut-on lui affirmer aujourd'hui... et, d'ici quelques mois, aucun professeur devant les élèves qui auront la malchance d'avoir l'un de leurs enseignants en congé de maladie. Les coupes budgétaires à répétition ont aussi des conséquences quantitatives, n'en déplaise à M. le Ministre qui préfère ne pas en parler pour mieux « assumer les suppressions » annoncées au budget 2012 : 13 000 dans l'Éducation dont 6 550 dans le second degré d'après la presse. Comme il préfère ne pas commenter les hausses continues d'effectifs pour les quinze années à venir dans le second degré si on se réfère simplement à la courbe des naissances...

Le SNES réclame un plan pluriannuel de recrutement, accompagné de pré-recrutements, qui permette de limiter les effectifs à 30 par classe en lycée, 25 en collège et 20 en ZEP.

■ Fabienne Bellin

SALAIRES

Même l'OCDE s'alarme

« Le budget que les pays consacrent à la rémunération des enseignants en fonction de leurs ressources est un indicateur de la valeur qu'ils attachent à l'éducation⁽¹⁾ ». Le bilan de la dernière décennie dressé par l'OCDE est calamiteux pour la France. Une rupture de la politique salariale menée par le gouvernement s'impose, dans l'intérêt des personnels mais aussi pour assurer la qualité du système éducatif. Son amélioration passe par celle de la situation et de la rémunération de ses personnels. Pour le SNES-FSU, il faut rompre avec le développement des heures supplémentaires, avec l'individualisation des rémunérations. Il faut revaloriser les grilles de rémunération des enseignants et défendre la revalorisation de l'indice fonction publique, assurant rattrapage et progression de sa valeur. C'est une question de justice sociale et d'efficacité.

La politique d'austérité conduit à une impasse car elle engage un cercle vicieux de récessions conduisant à toujours moins de ressources pour l'action publique, toujours plus de difficultés pour la population, et moins de pouvoir d'achat pour les salariés et les retraités. Refuser de payer la crise, résister à la dictature des marchés est bien un acte citoyen.

■ Anne Féray

(1) Regards sur l'éducation, 2011, OCDE

MÉTIER

Des conditions de travail inacceptables

La gestion des dotations horaires à l'heure près, la suppression massive d'emplois dans le second degré et la mise en place des réformes (LPC, dispositif ECLAIR, réforme du lycée...) participent de la dégradation des conditions de travail subie par tous.

Dans les établissements, de plus en plus de collègues sont appelés à compléter leur service dans un autre établissement y compris pour un petit nombre d'heures. De nombreux TZR sont contraints de faire leur service sur deux voire trois ou quatre établissements, d'enchaîner les remplacements en passant d'un cycle d'enseignement à un autre sans avoir suffisamment de temps pour préparer leurs cours. Certains collègues se voient contraints d'enseigner dans une autre discipline que la leur, au mépris de leur qualification disciplinaire, et ce pour éviter d'exercer sur deux établissements distants de plusieurs dizaines de kilomètres ou bien parce que leur discipline n'est plus enseignée en tant que telle dans les nouveaux programmes.

Classes à 35 en lycée, 30 en collège, interprétation locale des décrets de 1950 par les chefs d'établissement, supprimant ici des heures de chaires, ajoutant ailleurs des heures pour faible effectif alors même que ces effectifs sont dus à des dédoublements essentiels pour la réussite des élèves ou à des enseignements en TP.

Face à ces attaques, seule la mobilisation de toute la profession peut inverser cette destruction et imposer le respect des réglementations en vigueur.

■ Xavier Marand

ORIENTATION

Métier dénaturé

Lors de la réunion syndicale qui s'est tenue au congrès de l'ACOPF⁽¹⁾ les collègues de Metz, de Rennes, de Lille, de Reims, ont fait état des fermetures précipitées et des relogements dans des conditions inacceptables. Partout les projets de labellisation se préparent dans l'opacité la plus totale, ici autour d'une cité des métiers (Limoges, Poitiers), là autour d'une maison de l'emploi et de la formation (Rennes) ou par le biais des plateformes décrochages (Nantes, Nancy). L'expérience exemplaire des collègues de Marseille montre qu'on peut réussir à s'opposer et à imposer un accord cadre régional, respectueux de nos missions et de nos conditions de travail. Leur exemple ouvre la voie.

Le 27 manifestons nombreux notre refus de la dénaturation du métier et de l'asphyxie du service.

■ Catherine Remermier

(1) Association des conseillers d'orientation-psychologues de France

STAGIAIRES

Entêtement ministériel

Suite à la réforme de la formation des maîtres, la dégradation des conditions de formation se poursuit. Voici à peine trois ans, les stagiaires effectuaient 4 à 6 heures de cours (un tiers de leur service) face aux élèves et bénéficiaient de formations en IUFM qui leur permettaient d'appréhender le métier dans sa complexité, de pouvoir bâtir des cours en toute sérénité. Ils avaient le temps de trouver des solutions, de rectifier leurs erreurs.

Aujourd'hui, l'année de stage s'effectue à temps complet. Urgence et précipitation sont devenues les maîtres mots de cette organisation. La formation professionnelle a été sacrifiée sur l'autel de la diminution des postes. Les mobilisations de l'an passé ont obligé le ministère à reconnaître implicitement la gravité de la situation. Mais finalement il se contente d'inventer de fausses solutions comme le master en alternance. Le SNES-FSU exige :

- un service réduit à un tiers pour avoir le temps de se former ;
- une véritable élévation du niveau de qualification avec une vraie revalorisation de la formation ;
- une formation professionnelle digne de ce nom.

■ Alain Billate

(ré)Agissez ! POUR

Grève nationale
MARDI 27 SEPTEMBRE

à l'appel de : FSU, FERC-CGT, SGEN-

POUR UN AUTRE BU
ET POUR D'AUTRES RÉ
DU SYSTÈME ÉDU



- POUR un plan pluriannuel de recrutement à la hauteur des enjeux des services
- POUR le respect de nos métiers
- POUR la revalorisation de nos professions
- POUR donner un avenir au collègue
- POUR construire un lycée démocratique
- POUR une réelle relance de l'éducation
- POUR une autre réforme de la formation
- POUR développer une véritable orientation

snes
fsu

www.snes.edu

NOS MÉTIERS ET POUR L'ÉCOLE

situation de l'Éducation nationale. Il faut réussir cette journée pour nos métiers, pour l'École, pour obtenir des mesures d'urgence, mais aussi pour peser dans le débat présidentiel qui s'ouvre. C'est donc bien aussi, pour nous tous, un enjeu pour l'avenir.

VIE SCOLAIRE

A l'abandon

A lors que sont vantées les expérimentations coûteuses des internats d'excellence, les moyens des vies scolaires se réduisent : postes d'assistants d'éducation supprimés, contrats d'insertion non renouvelés, postes de CPE restés vacants faute de titulaire ou en attente d'un hypothétique remplaçant. Effets immédiats : capacités d'accueil restreintes, dortoirs fermés, organisations de service bancales faute de moyens, CPE et équipes débordés par l'urgence, vies scolaires trop souvent réduites à la stricte

surveillance, organisations pédagogiques problématiques avec des emplois du temps et des groupes classes éclatés. Face à une vie scolaire des élèves qui se détériore, tout comme celle des professionnels qui les accompagnent, **le SNES-FSU réclame du ministère d'autres réponses que de nouvelles mesures disciplinaires ou le contrôle de l'absentéisme. Le SNES-FSU demande la création de postes de CPE à hauteur de 1 pour 250 élèves.**

■ Valérie Héraut

COLLÈGE

Arrêter la casse

Pour les personnels qui exercent en collège, les motifs d'être en grève le 27 septembre ne manquent pas : dégradation très nette des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, injonctions multiples qui alourdissent leur charge de travail et dénaturent leurs métiers, libéralisation de la carte scolaire qui renforce la polarisation sociale des établissements...

Il est urgent de montrer à l'opinion publique, et notamment aux parents d'élèves, que les contrats d'objectifs et l'obligation de résultats pervertissent la notion même d'évaluation des élèves, que la course « à la case validée » du LPC esquive les vraies questions relatives aux apprentissages. **Il nous faut obtenir le retrait de ce LPC de plus en plus contesté qui ne garantit pas, de surcroît, des acquis communs à tous les élèves.**

Il s'agit aussi de montrer les dangers des « écoles du socle commun » qui visent à tirer le collège vers le premier degré (avec des conséquences majeures sur les conditions d'exercice des personnels du second degré en matière d'obligations de service et de temps de présence) et de **s'opposer à toute imposition de la polyvalence** à travers le développement de l'EIST en Sixième et Cinquième.

Le SNES-FSU revendique un collège qui reste ancré au second degré avec les moyens humains et matériels de son fonctionnement pour la réussite de tous les élèves. ■ Monique Daune

LYCÉE

Fausse réforme, vraie régression

La deuxième année de la réforme se traduit par une régression pédagogique pour les élèves : dans des classes aux effectifs de plus en plus lourds, les heures de groupes en effectifs réduits sont rognées par les recteurs, l'accompagnement personnalisé est le plus souvent sacrifié pour permettre aux enseignements disciplinaires de fonctionner, ne serait-ce qu'à minima. L'offre d'enseignements d'exploration en Seconde se réduit déjà, le tronc commun de Première combiné aux fermetures de classes se traduit par d'impossibles regroupements d'élèves, les options disparaissent et, enfin, nombre de nouveaux programmes posent de graves problèmes de conception et d'orientation. Les enseignants doivent mettre en place ces nouveaux programmes tout en défendant leurs droits (heures de première chaire, majoration pour enseignements devant groupes de moins de 20 élèves), dans des conditions de travail détériorées.

L'habillage « personnalisation et autonomie » de la réforme montre son vrai visage : abandon de la réussite de tous et concurrence généralisée.

Le président Sarkozy avait promis une réforme des lycées à moyens constants, le ministre Chatel avait promis de la concertation et de la formation. Les promesses n'engageraient-elles que ceux qui les reçoivent ? **Par la mobilisation imposons d'autres options et des moyens pour la réussite de tous les jeunes au lycée !**

■ Valérie Sipahimalani

VOIE TECHNO

Dégradation confirmée

Les conditions de mise en œuvre de la réforme des séries technologiques industrielles et de laboratoire sont inacceptables. Les conséquences de cette réforme sont dramatiques pour l'avenir de nombre de jeunes et pour les personnels. **Le SNES, avec la FSU, milite pour un développement ambitieux de l'ensemble du second degré, avec un lycée diversifié permettant à chaque jeune de trouver son parcours de réussite.** Les trois voies de formation déclinées en séries autour, pour la voie technologique, de champs technologiques pertinents et attractifs, sont un outil irremplaçable pour permettre à de nombreux jeunes d'atteindre des niveaux de qualification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie. **Il faut conserver ce qui fait la spécificité des formations technologiques** : travail de conception et de réalisation, mise en œuvre d'activités, définition de process, afin de conserver des liens forts entre réel et concept.

Avec le SNES-FSU dans les manifestations, exigeons une réforme ambitieuse pour les séries technologiques. Tous en gilets orange ! ■ Thierry Reygades

AUTONOMIE

Au risque de l'arbitraire

Sous couvert de donner plus « d'autonomie » aux établissements, le ministère développe une politique qui combine renvoi au local de la gestion de la pénurie, pouvoir renforcé des chefs d'établissement en matière de gestion des personnels et injonctions pédagogiques au mépris de l'expertise des professionnels dont l'avis n'est même pas sollicité.

Comment parler d'une autonomie d'un établissement dont la dotation horaire est si réduite que même les enseignements réglementaires ne peuvent plus être assurés ?

Quelle « autonomie pédagogique » pour les enseignants et les équipes éducatives quand les expérimentations sont imposées et étendues sans bilan, que les marges d'initiatives locales se réduisent toujours plus ?

Pour le ministre Chatel, « autonomie » rime avec recrutement, évaluation et notation des enseignants par le chef d'établissement, sans contrôle, puisque « l'époque de la cogestion est révolue »... Traduisons : le contrôle paritaire dans des commissions où le SNES-FSU défend bec et ongles des principes d'égalité doit être aboli.

Le 27 septembre, nous dirons ensemble que nous ne sommes pas dupes et que ce n'est pas cette autonomie-là que nous défendons. ■ Daniel Robin

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Face au démantèlement

Le 27 septembre sera aussi l'occasion de dénoncer le démantèlement en cours de l'éducation prioritaire avec le programme ECLAIR (Écoles, Collège et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) qui recentre l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements qui n'ont plus la garantie de recevoir des moyens spécifiques pour lutter contre les inégalités devant l'école, mais qui constituent des laboratoires de déréglementation pour les élèves comme pour les personnels.

Le SNES-FSU dénonce l'abandon des RRS, appelés à « rentrer dans le droit commun » et à perdre leur label, la confusion inacceptable des missions des personnels ainsi que les effets dévastateurs de leur recrutement local par les chefs d'établissement sur des postes profilés, avec lettres de mission. Dans les 297 collèges et 28 lycées concernés, ces postes à profil ont fait peu recette en cette rentrée et sont surtout pourvus par des TZR, des contractuels, voire des stagiaires.

Le SNES-FSU dénonce également la nouvelle indemnité qui se substitue à l'ISS ZEP ou à la NBI et qui généralise une individualisation de la rémunération au bon vouloir du chef d'établissement dans le cadre d'une enveloppe définie par le recteur. **Il réclame une véritable relance de la politique d'éducation prioritaire.** ■ Monique Daune

« Une pièce sans livres, c'est comme un corps sans âme » CICÉRON

MANUELS

LOI OU ORDRE MORAL ?

Après les députés, 113 sénateurs dénoncent l'entrée de la « théorie du genre » dans les manuels de SVT de Première générale.

Ils demandent au ministre Chatel « d'instituer un label "Éducation nationale" pour les manuels respectant strictement les directives du programme données par le ministère » et « de faire participer des parlementaires à la validation des manuels au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire ». On pourrait se féliciter que les élus s'intéressent aux contenus d'enseignement qui déclinent ce que la Nation considère comme le patrimoine culturel commun. Mais la confusion entre législatif, exécutif et judiciaire est préoccupante.



avec les orientations définies par les lois (donc par la représentation nationale), les éditeurs les déclinent en manuels, que les enseignants choisissent collectivement avant d'en faire usage avec leurs élèves. Un manuel hors sujet a peu de chance d'être un succès commercial, un manuel présentant des choix éditoriaux contestables peut tomber sous le coup de la loi. Jus-

qu'à présent, si certains manuels d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales ou bien de SVT ont subi les critiques de divers groupes d'intérêts, ils n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires : le problème soulevé par les parlementaires n'est pas d'actualité.

Pour le SNES-FSU, la priorité est à une élaboration plus démocratique des programmes, prenant en compte l'expertise des professionnels de terrain que sont les enseignants, et à un véritable accompagnement de leur mise en œuvre en terme de documents et de formation des enseignants, permettant l'exercice de la liberté pédagogique. Et non pas au retour du manuel officiel, unique !

■ Valérie Sipahimalani, Sandrine Charrier

CENSURE ?

La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration des manuels scolaires. Vérifier la conformité d'un manuel, d'une part, avec l'esprit des programmes est l'affaire de l'Éducation nationale et, d'autre part, avec la loi est celle du juge. La notion de label ministériel ou parlementaire relève plus de la censure ou d'une démarche d'ordre moral que de la démocratie. Les manuels sont affaire de spécialistes, tant dans leur élaboration que dans leur usage. Le ministère est responsable de l'élaboration et de la validation des programmes en conformité

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS (JUN 2011) TENDANCES LOURDES

La CAPN d'accès à la hors-classe des agrégés s'est tenue du 28 au 30 juin.

Les 2 304 possibilités de promotions affichées correspondaient au ratio établi depuis 2009 de 7 % des promouvables. Si entre 2006 et 2009 ces possibilités ont augmenté de façon substantielle (+ 75 %), ce qui est à mettre à l'actif du SNES-FSU, une inflexion liée pour partie à la baisse des recrutements commence à produire ses effets. Elles sont en baisse depuis deux ans : - 70 l'an passé, - 84 cette année. L'administration tente d'imposer des choix qui vont à l'encontre des intérêts des collègues en proposant systématiquement des personnels n'ayant pas terminé leur carrière dans la classe normale et en écartant ceux qui pourraient en retirer un bénéfice financier immédiat, c'est-à-dire qui sont au 11^e échelon avec quatre ans d'ancienneté. C'est un choix purement économique, que l'administration maquille par la notion de « pseudo » mérite, car ces promotions ne lui coûtent quasiment rien pour l'instant.

DIALOGUE DIFFICILE

Dans ces conditions, le travail en CAPN a été particulièrement difficile. La conception que se fait l'administration du paritarisme est inquiétante et montre aussi les évolutions en la matière. En fait, elle entend limiter le rôle des

commissions aux minima statutaires. Elle veut bien recueillir les avis des représentants du personnel mais dialogue peu. Il a fallu des interventions déterminées des élus du SNES-FSU pour faire évoluer les propositions de l'administration et déboucher finalement sur un tableau d'avancement qui, s'il est loin d'être satisfaisant, a permis néanmoins de corriger les dérives les plus graves. Malgré tout cela, nous estimons qu'environ un tiers des agrégés part à la retraite sans avoir été promu à la hors-classe : c'est inacceptable.

(Article plus complet et barres d'accès sur : www.snes.edu/CAPN-hors-classe-2011.html)

■ Xavier Marand

Du 13 au 20 octobre 2011, la profession est appelée à élire ses représentants en CAPA et en CAPN face à l'administration. Pour renforcer le SNES-FSU dans son combat à vos côtés, votez pour les listes du SNES-FSU et des syndicats de la FSU lors des élections professionnelles. Les élus SNES-FSU : J.-C. Anglade, Sylvain Guillaume, M. Imbert, M. Lagache - N. Lopez - E. Michelangeli - D. Pihoué - N. Valence - A. Voirin

NON-TITULAIRES

REPOUSSER LES LIMITES

Après avoir été examiné en Conseil des ministres, le projet de loi sur les non-titulaires vient d'être déposé au Sénat.

Présentant quelques avancées dans la prise en compte de la situation des collègues, le projet est loin de répondre aux attentes de la majorité des agents non titulaires de l'Éducation nationale. Par la nécessité de pouvoir justifier d'un contrat d'au moins 70 % d'un temps complet entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011, un grand nombre de collègues demeurent exclus du dispositif de titularisation. De surcroît le projet de loi n'envisage pas la prise en compte des services en tant que vacataire, ce que le SNES-FSU conteste. Ces conditions limitent grandement l'accès à la titularisation.

SIMPLE DISPOSITIF

Cela confirme que le gouvernement n'envisage pas un plan de titularisation massif mais un simple dispositif, loin des revendications du SNES-FSU. La mesure ponctuelle de « CDIisation » interviendra à la publication de la loi pour ceux qui seront en poste et auront travaillé six années dans les huit dernières (services ramenés à trois sur les quatre dernières années pour les agents de plus de 55 ans). Elle constitue une avancée mais le projet de loi en restreint toujours la portée car celui-ci requiert des services effectués dans le même département ministériel ou le même établissement public.

De nouvelles règles prévaudront pour l'accès au CDI pour ceux qui ne seront pas concernés par la mesure ponctuelle. Une tolérance de trois mois

d'interruption entre deux contrats sera alors tolérée : cette avancée est une victoire du SNES-FSU qui l'a arrachée devant les tribunaux. Il sera vigilant dans son application, pour que soit tenu compte de la spécificité des rythmes scolaires. Le SNES-FSU est prêt à aller chercher de nouvelles victoires devant les tribunaux.

Des avancées sont encore possibles. La mobilisation de tous est nécessaire pour faire entendre nos revendications aux parlementaires, qui pourront encore faire évoluer ce projet de loi positivement. Une large participation aux prochaines élections professionnelles permettra également de donner un large écho aux revendications du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU.

■ Marcello Rotolo, Vincent Lombard
nontitulaires@snes.edu



VOIE TECHNO

POUR UNE VRAIE AMBITION

La réforme de la voie technologique apparaît comme un moyen de supprimer des postes d'enseignants et de réduire la possibilité pour les jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification.

Comme le SNES l'avait annoncé, et malgré les déclarations ministérielles qui se voulaient rassurantes, la réforme STI/STI2D, STL, va bien conduire à une diminution d'élèves, contribuer à fermer des structures et tarir les flux d'accès aux BTS industriels, où ces jeunes auront plus de difficulté à réussir en raison d'une culture technique moins affirmée. Ces nouvelles formations pèchent à plusieurs niveaux : le flou sur les technologies étudiées, l'absence de l'étude de certains éléments du cycle de vie du produit comme la fabrication et la maintenance, une technologie unifiée de part l'existence du tronc commun. Afin de palier ces dégradations, le SNES-FSU exige que les équipements de production présents dans les établissements soient conservés et mis au service des enseignants qui, sur la base des référentiels, y développeront des travaux pratiques d'atelier. Il demande que les enseignants interviennent à la fois sur les enseignements de spécialité et ceux du tronc commun technologique, et que ce tronc commun soit sous la responsa-

bilité d'une équipe d'enseignants de spécialités différentes.

Le SNES-FSU demande une formation lourde des enseignants sur leur temps de service, dans le respect de leur discipline de recrutement. Il exige la réouverture des concours de recrutement sur les spécialités industrielles dès la session 2012. Il exige l'arrêt des pressions exercées par les rectorats sur les collègues des disciplines STI pour qu'ils enseignent en technologie collège ou en mathématiques sans avoir été formés, l'arrêt des reconversions forcées, ainsi que le respect de la discipline d'origine pour les TZR STI. Compte tenu des conséquences de la réforme sur les formations industrielles, le SNES-FSU met en garde le ministère contre le projet de transposer le schéma de réforme de la STI aux autres séries de la voie technologique (STG, ST2S...). Il demande au ministère de faire une pause avant de réformer ces séries et exige qu'une vraie ambition partagée soit mise en œuvre pour les formations de l'ensemble de la voie technologique. ■ Thierry Reygades

d'après le CN des 13-14/09/2011

Retraités... syndiqués !



Pensions : augmentées de 2,1 % en avril 2001. Inflation : en août, déjà 2,2 %... Le plan Fillon centré sur une hausse des prélèvements ne touche que de manière anecdotique ceux qui peuvent bien vivre des intérêts de leur patrimoine. Il taxe en revanche les mutuelles dont la redistribution

massive des encaissements quasi exclusivement en prestations, contrairement aux assurances qui versent des dividendes à leurs actionnaires, annonce une nouvelle hausse des cotisations... ou une baisse de l'accès aux soins. L'action unitaire des salariés (93 % de la population active) s'organise dans les syndicats. Les retraites, traitements continués font de nous des salariés. C'est au SNES-FSU qu'est notre place et que nous pourrons, en formulant nos besoins, construire nos revendications propres.

Adressez-vous à votre S3.

Modularisation des BTS : décret non publié

Cinq BTS (transport, bâtiment, travaux publics, CRSA, CI) auraient dû être concernés par l'expérimentation de modularisation des référentiels en vue d'attribution de crédits européens ECTS. Cette modularisation n'entraînait pas la nécessité d'une annualisation des services puisque les grilles horaires restaient hebdomadaires. Mais, le texte modifiant le décret de définition du BTS, et nécessaire à la mise en œuvre de la modularisation, n'a pas été publié. C'est pourquoi les arrêtés des cinq BTS ont été publiés sans les référentiels de formation, c'est-à-dire sans leur déclinaison en modules. En conséquence, la modularisation ne peut pas être mise en œuvre.

Lozère en lutte

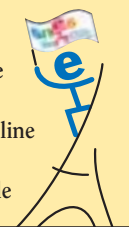
Suppressions de postes, précarité accrue, vies scolaires sinistrées, enseignements technologiques en danger, tel est le constat d'une rentrée catastrophique sur le département. Des collègues sont dans l'action : grève suivie à 100 % le 15 septembre sur le collège de St Etienne Vallée Française, grève reconductible les 19 et 20 septembre des personnels de la vie scolaire du collège de Florac. Le rassemblement à l'initiative du SNES 48 devant l'IA à Mende a réuni une soixantaine de personnes le 20 septembre au soir et l'audience à l'IA a permis de porter les revendications des établissements en lutte.

Histoire-géographie en Première

L'HG au lycée est fragilisée par des programmes qui comprennent deux années sur une, par l'existence du tronc commun et par la disparition de la discipline en Terminale S. Le programme de Première qui dénature notre discipline et nos métiers, concentre le plus de problèmes. Vu le nombre de « questions » à traiter, il est infaisable dans des conditions supportables pour les élèves et pour les enseignants qui veulent continuer à donner du sens à l'exercice de leur métier. Le SNES-FSU appelle à signer la pétition demandant que, dans l'urgence, soit dressée une liste limitative des questions ou études pouvant donner lieu à des sujets, pour les épreuves anticipées de la série S en juin 2012, et qu'ensuite soient revues l'architecture et les approches de ce programme, et en faisant les choix nécessaires.

Signez et faites signer la pétition lancée par le SNES :

www.snes.edu/petitions/index.php?petition=23



« Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue » SIMONE DE BEAUVOIR

AUGMENTER NOS SALAIRES C'EST URGENT !

La publication du rapport de l'OCDE 2011⁽¹⁾ permet de confronter les évolutions intervenues dans les différents pays et place la France dans les tout derniers rangs en terme de rémunérations.

Avec un niveau de 83 % de la moyenne de l'OCDE, la France est au 22^e rang des 34 pays étudiés pour le niveau des salaires versés aux enseignants après 15 ans d'exercice (collège). Rapporter le salaire de l'enseignant français à l'heure d'enseignement effectuée l'amène seulement à 90 % de la moyenne de l'OCDE.

Le salaire des enseignants a baissé en France entre 2000 et 2009, tandis qu'il s'est accru dans deux tiers des pays de l'OCDE.

Ce bilan est le résultat de la politique gouvernementale. Refusant une revalorisation générale de la rémunération des enseignants, le ministère poursuit le développement des heures supplémentaires, pesant sur l'emploi et les ressources fiscales, et met en avant les primes, pourtant particulièrement réduites pour les enseignants.

CONTRASTES

Le bilan est aggravé par la baisse du pouvoir d'achat des rémunérations de la Fonction publique, choix que le gouvernement entend poursuivre avec le gel confirmé pour 2011 et 2012, annoncé pour 2013.

Résultat de nos actions, la situation des collègues en début ou en fin de carrière diffère un peu de ce bilan (voir encadré). La mastérisation a débouché sur de nouveaux indices améliorant la rémunération versée pendant les huit premières années, et depuis 2008 la prime d'entrée dans le métier est versée aux nouveaux titulaires.

Le traitement de fin de carrière rejoint la moyenne de l'OCDE (101 %) plaçant la France au 13^e rang. L'accès de tous à la hors-classe, obte-

nue par la profession en 1989, reste donc déterminant et est à ce titre une préoccupation permanente du SNES.

RENDRE LA PROFESSION ATTRACTIVE

Au moment où l'existence de postes vacants aux concours de recrutement révèle une crise préoccupante, le gouvernement serait bien inspiré d'entendre cet avertissement de l'OCDE : « *Le niveau de salaire et les conditions de travail sont des atouts importants pour constituer, développer et entretenir un corps enseignant compétent et de qualité* ». La France en a les moyens ; elle consacre actuellement une plus faible part de ses richesses à la rémunération des enseignants que la plupart des pays comparables : le rapport entre le salaire enseignant et le PIB par habitant est, en 2009, de 1,06 (1,27 en 2000) pour une moyenne de l'OCDE restée stable sur la même période 2000-2009, à environ 1,26.

Le SNES exige l'ouverture de négociations sur la situation des enseignants qui impose une revalorisation urgente.

La situation, une fois revalorisée, des agrégés devra servir de référence pour tous les personnels du second degré. Quotidiennement, le SNES et ses élus combattent pied à pied l'individualisation des rémunérations, l'introduction de critères de performance, source de dérives et de division, et défendent les droits de chacun à une carrière complète. ■ Anne Féray

(1) Regards sur l'éducation 2011

DÉBUT DE CARRIÈRE : DES MESURES ATTENDUES

À la rentrée 2010, en lien avec l'exigence du master au recrutement, les premiers traitements indiciaires ont été relevés (+ 17,5 % pour les certifiés, CPE et CO-Psy ; + 29 % pour les agrégés pour la première rémunération). Des mesures attendues mais d'une ampleur fortement dégressive et limitées aux seuls débuts de carrière des titulaires.

Longtemps exigée par le SNES, une prime d'entrée dans le métier est versée depuis 2008 au cours de la première année de titularisation (1 500 € brut ; 1 293,60 € net).

Graphique D3.2. Évolution du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice/formation minimale (entre 1995, 2000, 2005 et 2009)



1. Salaire réel.
2. Salaire après 15 ans d'exercice.
Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart de salaire, entre 2005 et 2009, du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice.
Source : OCDE, Tableau D3.2. Voir les notes à l'annexe 3 (<http://www.oecd.org/dataoecd/2/1/47822222.pdf>)

Lecture : Pour la France, le salaire après 15 ans d'exercice en valeur réelle a reculé de 5 % entre 2005 et 2009 (tandis que la moyenne de l'OCDE augmente de 7 %) ; le recul pour la France est supérieur à 14 % depuis 1995. Ce bilan place la France au 27^e rang sur 28.

Quand, comment voter pour le SNES et la FSU ?

Le vote aux élections professionnelles aura lieu du 13 octobre, 10 heures (heure de Paris) au 20 octobre, 17 heures (heure de Paris). Il se déroulera sous forme électronique via internet.



CE QU'IL FAUT POUR VOTER

Pour voter, vous devez avoir été inscrit par l'administration rectorale sur les listes électorales des scrutins qui vous concernent.

Cas général

CAPA, CAPN (pour les titulaires), CCP (pour les non-titulaires et les AED), CT académique et CT ministériel (pour tous : titulaires, non-titulaires, AED et stagiaires).

Pour vérifier, il faut consulter la liste électorale affichée dans l'établissement.

Si vous constatez des anomalies, vous devez adresser avant le 3 octobre une réclamation en ligne dans l'espace électeur du site élections professionnelles du site du ministère (www.education.gouv.fr/electionspro2011). N'oubliez pas d'en informer le responsable SNES de votre établissement et/ou la section académique.

Avant le mercredi 28 septembre, vous devrez avoir reçu de votre chef d'établissement une notice de vote comprenant :

- votre identifiant ;
- le rappel de votre NUMEN ;
- la procédure pour récupérer en ligne votre mot de passe.

Les personnels non affectés à titre définitif dans un établissement (TZR ou collègue en CLM, CLD par exemple) recevront ce document par voie postale.

Muni de votre identifiant, de votre NUMEN et des 6^e et 7^e chiffre de votre code de Sécurité sociale (c'est-à-dire le code de votre département de naissance), vous devez vous rendre sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour obtenir votre mot de passe, qui vous sera envoyé à l'adresse mail que vous indiquerez (à défaut, sur votre adresse professionnelle, voir ci-dessus). **Attention : quelle que soit l'adresse que vous indiquerez, celle-ci doit être valide et non saturée.** En effet, toutes les informations relatives au scrutin vous parviendront sur cette adresse (récupération du mot de passe en cas de perte par exemple). Avec votre identifiant et votre mot de passe, vous pourrez voter, dès le 13 octobre 10 heures (heure locale de Paris) depuis n'importe quel poste informatique relié à internet. Le vendredi 14, le mardi 18 et le jeudi 20, des postes spécifiquement dédiés au vote (« kiosques de vote ») seront mis en place dans votre établissement.

ATTENTION Celles et ceux qui seraient passés au travers de l'envoi papier recevront sur leur boîte professionnelle (prenom.nom@ac-academie.fr) un courriel permettant de récupérer ces éléments. Il est donc impératif :

- d'avoir activé cette messagerie académique (pour cela, contactez votre correspondant messagerie, il y en a un par établissement) ;
- de s'assurer qu'elle n'est pas saturée.

Pour effectuer cette opération, munissez-vous de votre NUMEN et des 6^e et 7^e caractère de votre code de Sécurité sociale (département de naissance).

Notez ou imprimez et gardez précieusement les informations qui vous seront communiquées.

COMMENT VOTER POUR LE SNES ?

En saisissant votre NUMEN et le code de votre département de naissance (6^e et 7^e caractère de votre code de Sécurité sociale), vous pouvez dès le 22 septembre consulter, sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 l'ensemble des listes qui se présentent aux scrutins auxquels vous pouvez participer.

Le SNES présente, avec d'autres SN de la FSU, des listes dans tous les scrutins relatifs aux CAP, CCP. La liste est reconnaissable grâce au pictogramme qui contient le logo du SNES et à son intitulé en toutes lettres (**attention ! La place de la liste du SNES, tirée au sort, diffère d'un scrutin à l'autre.**)

Pour les scrutins au CT académique et au CT ministériel, les listes sont présentées par la FSU. Lorsque vous vous connecterez pour voter, vous devez choisir l'un des scrutins. Sélectionnez le pictogramme contenant le logo du SNES ou de la FSU suivant le scrutin et validez votre vote.

Preuve de vote

Vous aurez la possibilité de récupérer une preuve de vote (à imprimer) avec un code alphanumérique anonyme qui, à l'issue du dépouillement du scrutin, sera publié pour chaque vote dépouillé. Ainsi vous pourrez vérifier que votre vote a bien été dépouillé.

La procédure n'est pas simple. Si vous la menez à bien, vous pouvez réclamer un cachet d'aspirine à l'administration. ■ Jacques Lacroix, Xavier Marand, elecpro@sn.es.edu

Collège Alain (Rouen)

À la rentrée 2011, dans un établissement en travaux, l'inspection académique a décidé de supprimer deux classes, deux postes d'enseignants et un poste d'assistant d'éducation. Tout ceci pour un seul élève en moins... L'an dernier, lorsque nous avons appris cette nouvelle, nous nous sommes mobilisés et, accompagnés de parents d'élèves, avons été reçus à l'IA à deux reprises pour expliquer qu'il serait difficile de fonctionner dans ces conditions. La réponse est arrivée en juin : nous pouvions ouvrir une classe supplémentaire... à moyens constants. Nous avons refusé de choisir entre ces deux « solutions ». Dans un cas nous conservions les IDD mais 29 élèves par classe en Quatrième et plus d'heures de groupe. Dans l'autre, nous perdions les IDD, des enseignants étaient obligés de prendre des HS : soit deux enseignants de mathématiques se partageaient une classe, soit un enseignant de technologie prenait cette classe en mathématiques... Nous étions, accompagnés des AED, à nouveau en grève lundi 19 septembre et avons décidé de faire signer une pétition afin d'informer les habitants de Maromme des conditions d'apprentissage des élèves du collège...



Françoise Aguila

Secrétaire générale adjointe du S3 de Bordeaux, membre de la CA nationale et élue à la CAPA des agrégés de 1975 à 1995, Françoise Aguila est décédée au mois d'août. Elle a marqué la vie et l'action du S3,

dont elle a animé différents secteurs, par la force de son engagement, son énergie, le travail approfondi et la précision avec lesquels elle élaborait les dossiers dont elle avait la charge. C'est sous son impulsion notamment que le SNES s'est battu, souvent avec succès, pour le développement des formations de lycées, la promotion des enseignements technologiques, la rénovation et la construction des établissements lors de la décentralisation. Les nombreux syndiqués qui l'ont connue garderont le souvenir d'une militante infatigable, toujours disponible pour écouter et défendre les collègues, mais aussi d'une camarade profondément modeste et chaleureuse.

Action juridique

Le recteur de Clermont-Ferrand justifiait la baisse de la note administrative de deux de nos collègues par... leur changement de grade (hors-classe), en appliquant une règle mécanique d'abaissement. Il n'avait pas été procédé réellement à l'appréciation de leur manière de servir.

Le tribunal administratif, saisi par les intéressés avec le soutien du SNES, a annulé ces notations et enjoint au recteur d'y procéder à nouveau pour l'année scolaire considérée.

Pour l'un d'entre eux, militant syndical, le tribunal a également sanctionné le refus du recteur de procéder au retrait du dossier administratif de pièces mentionnant son activité militante (lettre de parents mécontents et appréciations du chef d'établissement sur une distribution de tract, la signature d'un préavis et l'attitude de l'intéressé à l'occasion d'un mouvement de grève) et l'a enjoint audit retrait, ces pièces ne pouvant « être regardées comme constituant une appréciation sur la manière de servir » (TA Clermont-Ferrand 13 juillet 2011 n° 0902137 et n° 0902138)... Deux rappels utiles sont donc ici dispensés à notre hiérarchie : la notation n'est pas affaire de mécanique ; l'activité syndicale ne peut fonder les appréciations sur la manière de servir.



PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

(06) Golfe Juan centre, coll. loue grand studio 2 pers., toutes saisons, 10 min mer, calme, idéal pour retraités. Tél. 04 93 63 57 90

Luberon, Bonnieux, coll. loue maison sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement, neuf, cuis. tt éq. Au ctre Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70 €/j; BS: 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52

IMMOBILIER

Tours, vd apt 102m², proche tts commerces, bus, fut. tramway bas immeuble, park, privat, cave, balcon, 8^e ét., ascenseur, très lumineux, gd séjour, 4 pièces, double vitrage, volets électriques, chauff. central. Prix : 235 000 €. Tél. 06 08 24 23 47

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, prix importateur... livraison et service après vente dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur rendez-vous, www.300pianos.fr

SNES-ÉCHANGES est un service gratuit du SNES, réservé aux syndiqués

Ce service propose de mettre en relation ses syndiqués avec des collègues du monde entier, membres d'organisations syndicales, amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.) mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours.

Ces échanges permettent de tisser des liens solides entre membres de la profession de tous les pays, liens de connaissances mutuelles, de coopération, de compréhension et d'amitié.

Ces échanges s'inscrivent dans la politique internationale du SNES pour promouvoir partout un service public, laïque et démocratique d'éducation et de formation pour tous.

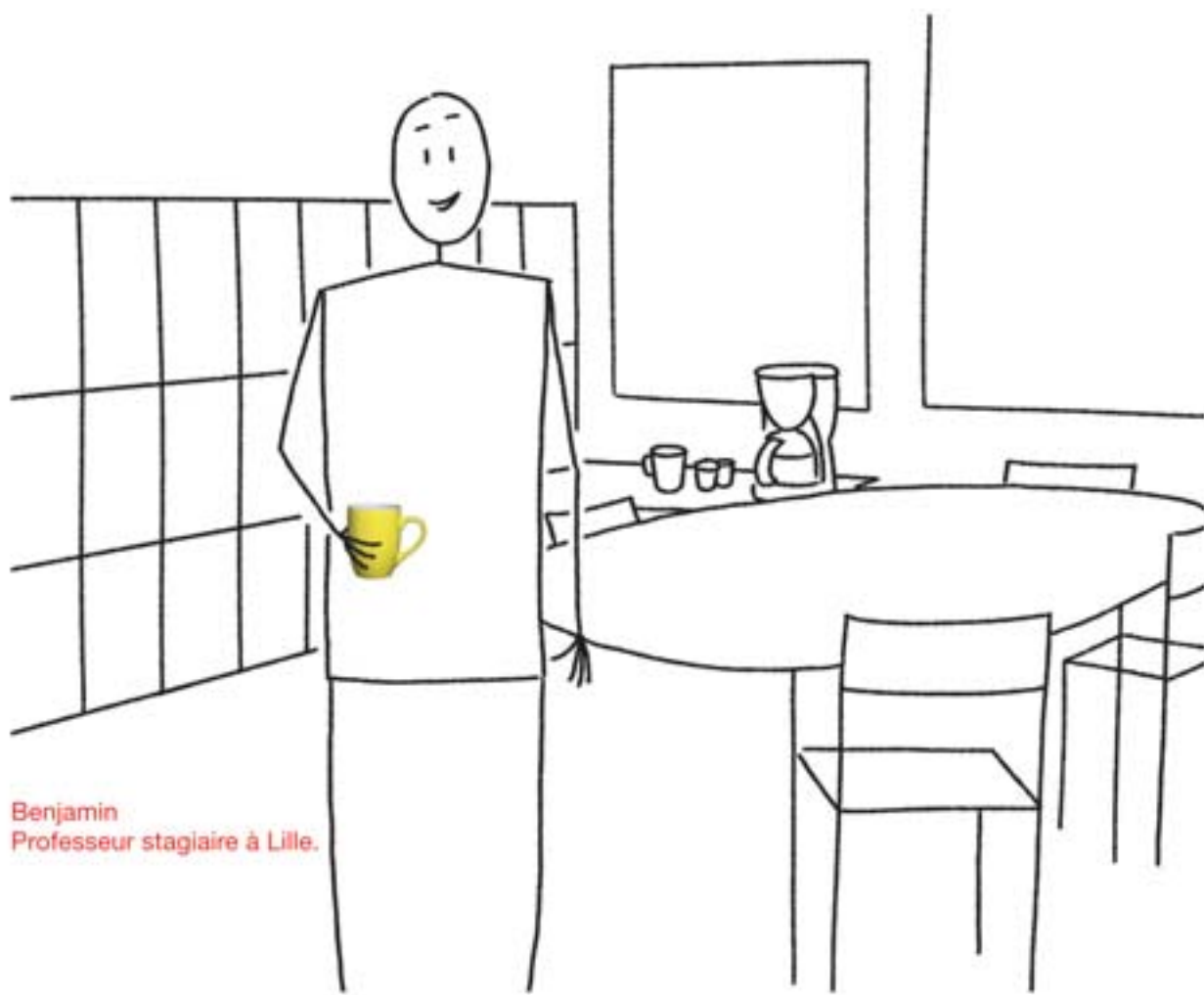
Vous êtes très nombreux, depuis une quinzaine d'années, à utiliser nos services d'échanges et à nous faire part de votre satisfaction : n'hésitez pas à répondre aux demandes de nos collègues étrangers!

Si vous êtes intéressé(e)s, demandez les coordonnées de nos correspondants en écrivant à echanges@snes.edu. Merci d'indiquer votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

Florian Lasroux

Publicité

Ça y est, c'est le grand jour. Ma première rentrée, mes premiers élèves... Tout est nouveau, alors je vais avoir besoin d'être accompagné. C'est sans doute pour cela que j'ai choisi une assurance qui a toujours été aux côtés des enseignants. Avec l'offre « Première Rentrée » de la MAIF, j'avoue que je me sens soutenu.



Benjamin
Professeur stagiaire à Lille.

POUR DÉCOUVRIR L'OFFRE « PREMIÈRE RENTRÉE », RÉSERVÉE AUX PROFESSEURS STAGIAIRES, APPELEZ LE 0800 129 001* CODE « RENTRÉE ».



L'offre « Première Rentrée » est réservée aux professeurs stagiaires 2011-2012 non scolarisés MAIF, du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012. Document non contractuel. *Appel gratuit depuis un poste fixe.

www.ecotours.fr
Voyages équitables et solidaires

Amérique Latine
Europe

recevoir la brochure
01 39 61 23 00
contact@ecotours.fr

Découvrir, rencontrer, partager...

Circuits Découverte ou Expéditions
à partir de 1690€ TTC Inde

Circuit Découverte
à partir de 1750€ TTC Mexique

Séjour Neige
à partir de 290€ TTC France

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 www.arvel-voyages.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

VIENT DE PARAÎTRE



Histoire de l'heure en France Du Moyen Âge à nos jours

Comment imaginer en effet que l'adoption d'un temps mécanique, déterminé par les horloges et non plus par le Soleil, ait été source de conflits ? À travers les différentes notions d'heure nationale, des chemins de fer, de Greenwich ou encore d'été et d'hiver... voici une histoire passionnante, émaillée de commentaires, d'anecdotes et de citations qui témoignent de la manière dont étaient perçus les divers changements horaires et les débats qu'ils ont suscités.

• Jacques Gapaillard, coédition Adapt-Vuibert, 32 euros

L'Homme, un singe comme les autres Éléments d'histoire et d'épistémologie pour enseigner l'évolution

L'ouvrage, volontiers polémique, revient sur l'histoire de la biologie et de la société depuis l'émergence du Darwinisme. C'est un recueil de citations et de textes, qui propose de réfléchir sur la transmission du message scientifique, sa diffusion mais aussi sa déformation, pour prémunir le citoyen comme l'enseignant contre des idées erronées. Il fournit ainsi des outils théoriques et pratiques pour se former et enseigner sereinement une théorie aussi importante que celle de l'évolution des espèces.

• Hervé Ferrière, coédition Adapt-Vuibert, 23 euros

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE _____

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 712 du 24 septembre 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : MAIF, Arvel, Ecotour (p. 8). Ce numéro comporte un encart ADL Partner – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0113 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 8 p. Élections pro : pour nos métiers, pour l'éducation ; Mémo CO-Psy